

## PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le mardi 31 juillet 2018

Bureau de la communication interministérielle

N° 4-07/18 /Cab/Com

## **Communiqué**

## Élection des membres de la chambre d'agriculture 2019 Établissement des listes électorales

L'élection des membres de la chambre d'agriculture se déroulera du 14 au 31 janvier 2019.

Afin de consituter le corps électoral pour ce scrutin, la période de révision des listes électorales, pour toutes les catégories d'électeurs, débute le 1<sup>er</sup> août 2018.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales devront parvenir à la commission d'établissement des listes électorales, dont le siège est fixé à la préfecture, avant le 15 septembre 2018 pour les électeurs individuels et avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour les groupements professionnel.

Un avis d'information rappelant les conditions pour être électeur ainsi que le formulaire à utiliser pour solliciter une inscription à titre d'électeur individuel sont disponibles dans chaque mairie du département. Ces documents pourront être, également, téléchargés sur le site internet de la préfecture :

www.guyane.pref.gouv.fr